

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

**Association déclarée à la préfecture de VALENCIENNES
Sous le numéro 6/10113**

**2 Rue Ancienne Passerelle
Place Achille CARON**

59590 RAISMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2022

ANDRÉ *D* EMODE

15 Mail Saint Martin
59400 CAMBRAI

**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

**Association déclarée à la sous-préfecture de VALENCIENNES
sous le numéro 6/10113**

**2 Rue Ancienne Passerelle
Place Achille CARON
59590 RAISMES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022



**commissaire
aux comptes**

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

**Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai**

Au Comité de Direction du District Escaut de Football

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022, d'une durée de douze mois, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL" établis en Euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau sur la base des éléments disponibles à cette date. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District Escaut de Football à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Engagements financiers et autres informations » de l'annexe des comptes annuels :

« La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs. »



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4 – VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne m'ont pas été communiquées.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Cambrai, Le 10 Novembre 2022



André DEMODE
Commissaire aux Comptes



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ANNEXE DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**commissaire
aux comptes**

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

BILAN

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<u>ACTIF</u>				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 401,78	2 002,98	1 398,80	1 880,38
Immobilisations corporelles				
Constructions	245 224,80	244 063,77	1 161,03	5 658,99
Terrain	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Installation aménagements	169 102,21	112 583,55	56 518,66	63 721,61
Matériel	4 909,17	2 438,06	2 471,11	3 243,05
Matériel de bureau	62 489,70	45 683,96	16 805,74	14 660,61
Mobilier	45 567,37	17 131,88	28 435,49	32 668,95
Matériel de Transport	28 346,60	24 567,05	3 779,55	9 448,87
Matériel sportif	2 408,00	782,60	1 625,40	1 866,20
Total Actif Immobilisé	569 449,63	449 253,85	120 195,78	141 148,66
Actif Circulant				
Stocks	43 681,54		43 681,54	28 414,55
Créances				
Clubs débiteurs	119 044,37		119 044,37	25 762,49
Produits à recevoir	2 882,00		2 882,00	34 843,38
FFF	10 933,11		10 933,11	11 574,38
Comité Départemental	8 600,00		8 600,00	98 996,21
Provision Comité Départemental				-98 996,21
Charges constatées d'avance	6 823,88		6 823,88	4 335,80
Disponibilité				
Crédit Agricole	692 764,21		692 764,21	445 053,17
Crédit du Nord	44 925,04		44 925,04	298 699,87
Livret Crédit du Nord	79 639,19		79 639,19	79 242,98
Caisse	2 005,69		2 005,69	279,77
Valeurs mobilières de placements				60 000,00
Actif Circulant	1 011 299,03		1 011 299,03	988 206,39
TOTAL ACTIF	1 580 748,66	449 253,85	1 131 494,81	1 129 355,05



BILAN

District Escaut de Football

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<u>PASSIF</u>		
Capitaux Propres		
Fonds associatif	225 229,83	225 229,83
Réserves	679 513,86	665 098,58
Subventions d'investissement	1 146,67	2 866,67
Résultat de l'exercice	7 504,96	14 415,28
Total des Capitaux Propres	913 395,32	907 610,36
Dettes à moyen terme		
Emprunt		
Dettes à long terme		
Dettes à court terme		
Membres	13 980,58	3 136,20
Fournisseurs	130 564,07	53 482,70
Charges à payer	19 245,80	12 468,40
Provisions pour congès payés	35 046,24	30 940,78
Clubs créditeurs	19 262,80	117 891,52
Charges sociales		3 825,09
Total des dettes à court terme	218 099,49	221 744,69
TOTAL PASSIF	1 131 494,81	1 129 355,05



COMPTE DE RESULTAT

District Escaut de Football

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
<u>PRODUITS</u>		
Cotisations clubs	31 760,00	32 660,00
Ventes centrale d'achat	17 020,00	
Droits d'engagements championnats	32 290,00	32 710,00
Recettes de coupes redistribuées aux clubs	2 013,00	
Tournois et dérogations	4 410,00	150,00
Candidatures arbitres	2 655,00	1 040,00
Livres arbitres et ecussons	4 099,00	3 909,00
Facturation arbitrage aux clubs	122 418,71	26 088,00
Transferts de charges	2 101,94	9 101,76
Recettes diverses	37 983,42	775,00
Cotisations, participations et formations	256 751,07	106 433,76
Subventions directes Ligue	50 000,00	50 000,00
Subventions conventions d'objectifs LFA	71 096,00	71 096,00
Subventions comité départemental	60 295,00	35 315,00
Subventions FFF	11 034,24	10 639,40
Subventions ristourne sur licences	131 442,00	111 473,00
Subventions emplois	93 499,86	143 000,00
Subventions d'Exploitation	417 367,10	421 523,40
Partenariats	4 000,00	-5 500,00
Partenariats	4 000,00	-5 500,00
Absences assemblée générale	8 880,00	1 690,00
Amendes disciplinaires	108 510,00	26 907,00
Amendes règlementaires	13 550,00	5 055,00
Retards et retraits d'équipes	720,00	4 024,00
Forfaits séniors	19 160,00	735,00
Forfaits féminines	1 470,00	120,00
Forfaits futsal	1 580,00	375,00
Forfaits jeunes	18 295,00	4 895,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Championnats	50 170,00	7 450,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Coupes	225,00	80,00
Amendes sur qualifications, licences	3 685,00	4 225,00
Amendes	226 245,00	55 556,00
Produits financiers	1 882,33	411,39
Produits Financiers	1 882,33	411,39
Produits Exceptionnels	108 365,98	85 597,20
Produits Exceptionnels	108 365,98	85 597,20
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>1 014 611,48</u>	<u>664 021,75</u>

ANNAIRE AUX CO...
André DEMOISE
Jules...

COMPTE DE RESULTAT

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
<u>CHARGES</u>		
Achats de fournitures et petits équipements	7 212,23	8 374,91
Variation de Stocks	-15 266,99	1 872,43
Imprimés Divers (feuilles de matchs, étiquettes)	100,00	200,00
Equipements sportifs et promotionnels	25 696,39	417,03
Récompenses et Fair-play	19 105,20	3 344,78
Abonnements et revues	1 412,60	1 274,80
Livres arbitres	6 015,00	5 255,00
Électricité, Gaz, Eau	7 545,87	4 493,84
Achats	51 820,30	25 232,79
Imprimantes (location et impression)	12 298,80	12 013,24
Maintenances, entretiens et réparations	38 661,98	19 288,76
Assurance locaux	493,00	599,13
Honoraires Divers (Expert Comptable...)	6 449,07	6 584,36
Matériel roulant	1 806,63	872,44
Services Extérieurs	59 709,48	39 357,93
Assemblées Générale et de secteurs	33 606,11	7 510,78
Comité Directeur	40 255,46	22 584,11
Gestion et Désignations des Arbitres	24 277,48	8 302,11
Formations et contrôles des Arbitres	53,40	
Détections, formations, animations	42 566,12	12 538,47
Plan Educatif Fédéral	41,84	
Déplacements communication	6 461,03	717,73
Déplacements et Missions	147 261,44	51 653,20
Frais Postaux, Téléphone et internet	18 143,59	20 878,67
Gestion des compétitions	71 081,95	3 693,88
Règlements et contentieux	19 309,69	4 698,98
Frais Divers de Gestion	108 535,23	29 271,53
Taxes Foncière	6 605,50	5 665,00
Impôts et Taxes	6 605,50	5 665,00
Rémunérations du Personnel	212 401,38	210 364,61
Charges sociales	76 001,64	81 028,54
Frais de Personnel	288 403,02	291 393,15
Subventions versées aux clubs	4 812,94	2 347,48
Centrale d'achat	20 359,70	
Finances Solidaires	39 648,64	
Recettes de coupes redistribuées	1 710,00	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
André DEMOÛRE

COMPTE DE RESULTAT

District Escaut de Football

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
Cotisations diverses	130,00	280,00
Défraiements arbitres	124 886,98	26 116,09
Autres Charges de Gestion	191 548,26	45 661,57
Dotations aux Amortissements	36 165,00	37 521,01
Amortissements et Provisions	36 165,00	37 521,01
Charges financières et frais Bancaires	344,08	392,91
Charges Financières	344,08	392,91
Provisions pour créances douteuses		58 996,21
Charges Exceptionnelles	116 714,21	64 461,17
Charges Exceptionnelles	116 714,21	123 457,38
TOTAL CHARGES	1 007 106,52	649 606,47
EXCEDENT OU PERTE	7 504,96	14 415,28



**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
CLOS AU 30/06/2022**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30/06/2021

Total du bilan avant répartition : **1 131 494.81 euros**

Résultat : **7 566.52 euros**

Ces notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les membres du bureau de l'association au **30/06/2022**.

1- Statut :

- Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
- Association déclarée à la Sous-préfecture de Valenciennes sous le numéro 19970010

2- Objet de l'association:

Le District a pour but, dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue des Hauts de France de Football.

- d'organiser, de promouvoir, de développer, de contrôler la pratique et l'enseignement du football sous toutes ses formes, sur le territoire défini à l'article 6 ci-dessous.
- de créer un lien administratif et moral entre lui-même et ses clubs.
- d'entretenir tous les rapports avec la Fédération Française de Football, la Ligue du Hauts de France de Football, les autres Districts, les Comités Départementaux, les Groupements qui seront affiliés ou reconnus par la Fédération Française de Football et avec les Pouvoirs Publics.
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football.

3- Règles et Méthodes Comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue. L'immeuble apporté à l'origine est amorti sur 10 ans. Il a été décidé de ne pas modifier le plan d'amortissement.
- Stocks : Evaluation au coût d'achat.

Les présents comptes annuels sont présentés en euros.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

4- Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Crédit-bail mobilier	Néant
Crédit-bail Immobilier	Néant
Autres engagements	Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti	Néant
-----------------	-------

Autres informations significatives

La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs.

La crise sanitaire a conduit le district à effectuer :

- Une annulation des coupes pour la saison 2021-2022 et donc un manque à gagner de 24 K€.

5- Notes sur le Bilan Actif

Frais d'établissement Néant

Actif Immobilisé :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	8 118.60		4 716.82	3 401.78
Constructions	245 224.80			245 224.80
Terrain	8 000.00			8 000.00
Installations, Agencement, aménagement	165 126.07	3 976.14		169 102.21
Matériel	4 909.17			4 909.17
Matériel Bureau & Informatique	59 149.14	3 340.56		62 489.70
Mobilier	48 693.92		3 126.55	45 567.37
Mat. de transport	28 346,60			28 346,60
Matériel Sportif	2 408.00			2 408.00
TOTAL	569 976.30	7 316.70	7 843.37	569 449.63

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Logiciels	6 238.22		4 235.24	2 002.98
Constructions	239 565.81	4 497.96		244 063.77
Terrain				
Installations, Agencement, aménagement	101 404.46	11 179.09		112 583.55
Matériel	1 666.12	771,94		2 438.06
Matériel Bureau & Informatique	44 488.53	1 195,43		45 683.96
Mobilier	16 024.97	1 106,91		17 131.88
Mat. de Transport	18 897.73	5 669,32		24 567.05
Matériel Sportif	541.80	240,80		782.60
Total	428 700.62	24 661,45	4 235.24	449 253.85

Etat des créances :

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	569 449.63	569 976.30	567 686.88
Actif circulant et CCA	1 011 299.03	988 206.39	1 017 863.23

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan

Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	119 044.37
Produits à recevoir	2 882.00
Disponibilités	820 224.95

Charges constatées d'avance : **5 933.06**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association.

6- Notes sur le bilan passif

Fonds associatif : **225 229.83** euros

PROVISIONS	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la Clôture</i>
Provisions règlementées	0.00			0.00
Provisions pour risques & charges	0.00			0.00
Provisions pour dépréciation	98 996.21		98 996.21	0.00
TOTAL	98 996.21			0.00

La provision de la créance du comité départemental a été soldée dans sa totalité par le District.

Etat des Créances	Montant Brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Clubs débiteurs	119 044.37	119 044.37		
Produits à recevoir	2 882.00	2 882.00		
FFF	10 933.11	10 933.11		
Ligue	0	0		
Comité départemental	8 600.00	8 600.00		
TOTAL	141 459.48	141 459.48		

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Ets de crédit				
Dettes financières Diverses				
Fournisseurs	130 564.07	130 564.07		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Charges à payer	19 245.80	19 245.80		
Comptes clubs créditeurs	19 262.80	19 262.80		
TOTAL	169 072.67	169 072.67		

Dettes représentées par des effets de commerce

Dettes financières	0,00
Fournisseurs	130 564.07
Autres dettes	0.00

Charges à recevoir incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières diverses	
Fournisseurs	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00
Autres dettes	

Comptes clubs créditeurs : 19 262.80

7 – Subventions

Les subventions perçues sur l'exercice du **01/07/2021** au **30/06/2022** ont été employées à des actions effectuées sur la même période.

Par ailleurs, les membres du bureau signalent que ces subventions ont été employées conformément à leur objet tels que transcrit dans les comptes rendus d'utilisation.

Dans le cadre de ce partenariat, un bilan annuel est remis à nos financeurs à la fin de chaque année, en détaillant chacune des actions mise en œuvre.

Au **30/06/2022**, le montant des subventions restant à recevoir est de **0,00** euros.

8 – Contributions volontaires

Notre association a retenu l'option de non comptabilisation en charges et en produits au compte de résultat.

9 – Conventions

Notre association a remboursé aux membres du Comité de Direction, des frais de déplacements sur présentation de justificatifs pour un montant de 32 355.12 euros.

Au titre de l'activité déployée pour le compte du District Escout, aucun des membres du Comité de Direction ne perçoit de rémunération. Leur fonction est exercée à titre bénévole.